

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1331**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue Tolstoï et de la rue Curie et appartenant à Mmes Josyane Chopard et Thérèse Deruer

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1331**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue Tolstoï et de la rue Curie et appartenant à Mmes Josyane Chopard et Thérèse Deruer**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue Tolstoï et de la rue Curie à Décines Charpieu, appartenant à mesdames Josyane Chopard et Thérèse Deruer, et nécessaire à l'aménagement d'un pan coupé.

Il s'agit d'un terrain nu d'environ 9 mètres carrés, cédé libre de toute occupation ou location, à détacher d'une parcelle plus grande, cadastrée sous le numéro 175 de la section AV.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, mesdames Josyane Chopard et Thérèse Deruer céderaient ce bien à la Communauté urbaine, à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'environ 9 mètres carrés, située à l'angle de l'avenue Tolstoï et de la rue Curie à Décines Charpieu, et appartenant à mesdames Josyane Chopard et Thérèse Deruer.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1627 individualisée le 12 janvier 2009 pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2010,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.